



Frais d'huissier

Par fanglane

Bonsoir,

pendant 6 ans j'ai été à mon propre compte, plus les années passaient plus ma situation financière se dégradait . Suite à tout cela, je suis interdit bancaire, tous les mois je règle mes dettes auprès de différents huissiers de justice .

Est il vrai, que se trouvant fiché banque de France, huissiers et banquiers n'auraient pas le droit de prendre des frais ?

Merci de m'indiquer si cette information est vrai ou fausse, dans le cas ou celle ci serait exacte, qu'elles sont les démarches à effectuer ?

Avec mes remerciements .